COMMUNE DE MARGNY SUR MATZ

Département de l'Oise

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le dix-neuf avril à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Baptiste de FRESSE DE MONVAL, maire.

Étaient présents : BORGNE Véronique, LEVERT Catherine, MAZANY Isabelle, PETIT Valérie, RUMEAU Aurélie, TOMASI Guylaine, AUBERT Yves, BIELAWSKI Francis, CATTIAUX Nicolas, COULON Jacky, DE FRESSE DE MONVAL Baptiste, DELOZIERE Yves, THOREL Pascal.

Pouvoir : PIAULT Sylvie ayant donné pouvoir à LEVERT Catherine.

Madame Catherine LEVERT a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le maire souhaite ajouter à l'ordre du jour une délibération concernant la demande de subvention pour le projet du nouveau cimetière. Cette demande est acceptée à l'unanimité.

I – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 15 MARS 2024.

Le procès-verbal est validé à l'unanimité.

II- DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE DIAGNOSTIC DE L'EGLISE

Afin d'envisager la restauration de l'église Saint Vaast de Margny-sur-Matz, inscrite aux Monuments Historiques, une étude diagnostic va être réalisée par un architecte du patrimoine.

Le montant de cette étude s'élève à 18 100 € HT.

Des subventions sur cette étude seront demandées à la fois à la DRAC et au Conseil Départemental de l'Oise.

Après délibération, les conseillers municipaux valident à l'unanimité les demandes de subvention pour réaliser l'étude de diagnostic de l'église.

III– DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE PROJET DU NOUVEAU CIMETIERE

Des demandes de subvention ont été déposées au titre de la DETR et au Conseil Départemental de l'Oise pour le projet du nouveau cimetière.

Une délibération doit être rédigée afin de valider ces demandes.

Après délibération, les conseillers municipaux valident à l'unanimité les demandes de subvention pour le projet du nouveau cimetière.

IV– BAISSE DE L'INDEMNITE DES ELUS

Lors du vote du budget il était apparu une différence entre l'augmentation indiciaire des rémunérations du personnel et des indemnités des élus alors qu'elles sont toutes deux calculées sur la base de l'indice brut de la fonction publique raison pour laquelle il avait été envisagé une baisse de l'indemnité des élus par mesure d'égalité avec les agents.

Cette différence était en fait due à la baisse des primes de certains agents dont les enfants sont devenus majeurs. Les agents ont donc bien perçu la même augmentation indiciaire.

Monsieur le maire ne prend pas part au vote.
Après délibération, les conseillers municipaux votent à l'unanimité contre la baisse de l'indemnité des élus.

V– QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Une demande a été formulée par les habitants de la rue du Bois Curé qui souhaitent la mise en place d'une interdiction de circulation dans la rue, sauf riverains. Les conseillers municipaux émettent leurs avis. D'une part, il en ressort que de nombreuses personnes empruntant quotidiennement cette rue pourraient être gênées par cette mesure (30 à 43 véhicules empruntent cette rue chaque jour selon l'étude de sécurité). D'autre part, cela pourrait entraîner des demandes similaires sur d'autres rues. Par conséquent, cette demande est refusée à l'unanimité. Toutefois, d'autres alternatives seront étudiées lors des travaux de sécurité dans le village.

- ✓ Les subventions pour le changement des menuiseries extérieures de la mairie ont été obtenues. Les travaux seront exécutés au mois de juillet pendant les vacances scolaires.

- ✓ Les travaux d'enfouissement des réseaux sont prévus à compter du 21 mai jusqu'à fin juillet. La rue du Jeu d'Arc sera barrée. Les riverains pourront circuler avant 8 h00 et après 17 h00.
  En ce qui concerne le financement, un débat s'installe à propos de la nécessité de contracter un prêt. Monsieur le maire détaille la proposition des taux obtenus par le Crédit Agricole. Un rendez-vous avec Monsieur Skandar, Conseiller aux Décideurs Locaux de la Trésorerie de Compiègne étant prévu, le sujet sera abordé avec lui et une décision sera prise lors d'un prochain conseil.

- ✓ Le remplacement des lanternes d'éclairage (passage au LED) devait avoir lieu à compter du 15 avril. Le prestataire ayant livré les mauvaises ampoules, un délai est à prévoir.

- ✓ La caravane des jeux organisée par la Communauté de Communes passera dans le village le 23 juillet prochain de 10h30 à 19h00. Catherine Levert a participé à une réunion avec la CCPS pour l'organisation de cette journée. Une restauration sera assurée.

- ✓ L'après-midi sportive organisée par le CMJ le 6 avril s'est bien déroulée, grâce à la participation active des jeunes du village. C'est également le cas de la journée organisée par l'USEP.

Séance levée à : 21h05

La secrétaire de séance,
Madame Catherine Levert

Le maire,
Monsieur Baptiste de Fresse de Monval

Mairie de Margny-lès-Compiègne 60490